

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU VENDREDI 9 MARS 1984

ETAIENT PRESENTS : MM. ANGUE, BARRE, BOURGOIS, BRUNEEL, DIERS, FLAMME, FLORENT, LE RAY, MALVACHE, MARTIN, MARTINACHE, MOREL, Mme MORIAMEZ, MM. MORIAMEZ, OLIVAUX, ROUVAEN, THOMAS DJ., TORGUET, TOURNIER, Mme VICHY, MM. WIGNACOURT, WILLAEYS, OUDIN.

ONT DONNE POUVOIR : M. ALBERT à M. BARRE, M. ABRAHAM à M. WIGNACOURT, M. BRIDOUX à M. TORGUET, M. COQUET G. à M. BARRE, M. GIUSTO à Mme VICHY, M. HORLING à Mme VICHY, M. P.LECOCQ à M. THOMAS DJ, M. MACHELARD à M. MARTINACHE, M. OBERDORFF à M. OLIVAUX, M. RAVALARD à M. OUDIN, M. SOENEN à M. MALVACHE, M. TAISNE à M. MALVACHE, M. THOMIN à M. MARTINACHE

EXCUSES : MM. COQUET G., OBERDORFF, SOENEN.

Le Président Noël MALVACHE présente les principales règles de mise en place des C.S.E. contenues dans les divers décrets et circulaires qui permettent de prendre en compte la politique de l'Etablissement.

Après quelques questions tant générales que sur des points particuliers, le Président propose que les compositions des C.S.E. doivent correspondre à des activités réelles de recherche et d'enseignement et tenir compte des règles de mise en place des commissions nationales, le C.C.U. En outre, comme le mode d'élection est généralement à scrutin majoritaire, il propose un équilibrage entre les anciennes commissions de l'Etablissement qui sont appelées maintenant à se réunir notamment dans le domaine de la mécanique et de l'E.E.A. Le mode d'élection ne doit pas aboutir à la disparition d'une composante de l'Université.

En réponse à certains membres du Conseil Scientifique, le Président propose de "majorer" dans les limites des possibilités et des dispositions, le collège B par rapport au collège C. En effet, l'histogramme des collèges de l'Université met en évidence l'ordre suivant selon le critère d'importance : collège B, collège A, et enfin collège C.

I - AVIS SUR LES DENOMINATIONS ET LES EFFECTIFS DES C.S.E.

13 C.S.E. sont proposées (11 de 16 membres et 2 de 24 membres).

Chaque C.S.E. a un responsable dont la charge est la mise en place de celle-ci.

Suite aux questions de quelques membres du Conseil Scientifique il est conseillé de ne pas faire appel à un même établissement extérieur pour la composition d'une CSE.

L'avis du Conseil Scientifique est favorable à l'unanimité.
des Collèges

II - AVIS SUR LA COMPOSITION DES C.S.E.

Après une présentation générale, il est précisé et vérifié la nécessité de 3 collèges électoraux A, B, C et non 2 seulement.

La présentation des sièges des C.S.E. basée sur un équilibre ainsi que sur les propositions exposées en début de séance, soulève quelques questions de certains conseillers. Les uns admettent la nécessité de définir une politique de l'Université, d'équilibrer les forces pour créer un réel dialogue et de tenir compte de la réalité des activités de l'Université, les autres n'admettent pas la répartition des sièges et notamment l'égalité des sièges élus proposés entre l'électronique, système et automatique, informatique industrielle.

Après un débat animé, le Conseil Scientifique formule un avis sur les propositions dont le vote donne les résultats suivants :

- Abs. : 5 (collège A)
- contre: 5 (2 collèges A et 3 collèges B)
- POUR : 26

III - AVIS SUR LE CALENDRIER ET DEROULEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

Certains Conseillers soulignent la trop grande rapidité du calendrier électoral, c'est pourquoi il est proposé que le délai de recours soit fixé au 15 Mars 1984 ainsi que le dépôt éventuel des listes de candidats.

Les élections auront lieu le Mardi 20 Mars 1984 et le second tour éventuel le 23 Mars 1984 avant les vacances de Printemps.

Compte tenu des dispositions règlementaires, Monsieur OBERDORFF est membre du bureau de vote et non Président.

Ces diverses propositions ont obtenu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Scientifique, moins 2 abstentions.
(Collège A)

IV - AVIS SUR LA NOMINATION DES MEMBRES EXTERIEURS A LA C.S.E. ET A L'ETABLISSEMENT POUR COMPLETER LES COMMISSIONS

Les diverses propositions sont résumées comme suit :

- Droit Privé - CSE n° 1 : Collège A : MM. FREYRIA, RANDOUX, TAISNE, TALLON... compte tenu de l'absence de M. TAISNE, le Conseil Scientifique lui fait confiance pour composer sa commission et faire des propositions au Président.
- Droit Public- CSE n° 2 : Collège A : MM. CHAPUS (PARSI 2), LECOCQ, LANGAVANT, TAISNE, ISRAEL (LILLE 2), AUTEXIER (ANGERS), GROSCLAUDE (STRASBOURG)...
Collège B : MM. LEBRETON (PARIS), MARCOU, suppl.col.B : M. DEMEER, Melle DAVAL, M. NEMERY, M. LAFERRIERE (LILLE 2)
Collège C : M. MOREAU (STRASBOURG), Mme LASCOMBE-CLIQUENNOIS (LILLE 2) ...
- Sciences éco et Gestion - CSE n° 3 : Collège A : MM. DEBOURSE, DORMARD, DUBOIS, DUPONT, JACQUILLAT, LEVASSEUR, MARMUSE, RAMAN ...
Collège B : MM. DESMULIERS, DIETCH, M.A. suppl. M. DELEBECQUE, GILARDI, HIRIGOYEN, PRINET.
- Français - CSE n° 4 : Collège A : Mme VICHY, MM. SOUPEL, HORLING, MAUZI, DECOTTIGNIES, DUFOURNET, MENAGER
Collège B : Mme HIPPOLYTE, BECKER, M. KERRINCKI (Paris IV)
Collège C : Mme PIERREUSE.
- Anglais - CSE n° 5 : Collège A : MM. COUSTILLAS, DEGROIS, GIUSTO, HORLING, HULIN, RUER, SOUPEL, ...
Collège B : Mme CLEYNEN, MM. LAFON, VAILLANT
M.A. Suppl.: M. GOIZE.
- Allemand - CSE n° 6 : compte tenu de l'absence du représentant de cette discipline, le C.S. fait confiance à M. HORLING et au Président pour nommer les membres de la CSE
- Maths - CSE n° 7 : Collège A : Mme ZINN JUSTIN, MM. FAKIR, LANGRAND, PARREAU (LILLE I),
Collège B : proposition de 2 M.A. dans les mêmes conditions précédentes. Messieurs DESMONS, RAVIART.
- Informatique- CSE n° 8 : compte tenu de l'absence de représentant de cette discipline le conseil scientifique fait confiance à Monsieur RAVIART et au Président pour nommer les membres.
- Mécanique - CSE n° 9 : Accord du conseil scientifique pour que M. OUDIN fasse, après consultation de ses collègues, des propositions qui seront soumises au Président.
- Energétique - CSE n° 10 : Collège A : MM. FIOROT, THOMAS DJ, TORGUET, FLORENT, TOURNIER, PIAR, 2 ou 3 propositions par M. ARQUES, les autres propositions seront présentées par M. ARQUES et soumises au Président.

- Electronique
Automatique et Informatique Industrielle - CSE N° 11 : Collège A : MM. DUBUISSON, FIOROT, MUTEL, RAVALARD, SALMER, VERON, VIDAL
Collège B : MM. RAVIART, VASSEUR
Collège C : M. DECHY ou M. WIGNACOURT (collège B)
- Chimie - CSE N° 12 : Collège A : MM. BOIVIN, NOWROGOSKI, +...
accord du conseil scientifique pour que Monsieur THOMAS DJ complète ses propositions qui seront soumises au Président.
Collège B : M. BLAISE
Collège C : M. DECHY
- Information et communication - CSE N° 13 : Collège A : MM. ANGUE, GUILLEBEAU, LE RAY, TOUZARD...
Collège B : MM. THOMIN, ROGER, ...
Accord du conseil scientifique pour que Monsieur MARTINACHE complète ses propositions et les soumettent au Président.

Après délibération et réponse à quelques questions et demande de précisions, l'avis du Conseil Scientifique est formulé par le résultat du vote qui donne :

- Abs : 0
- Contre: 8 (7collège A - 1 collège B)
- Pour : 28

Le Conseil Scientifique confie aux responsables des commissions et au Président le souci d'apporter quelques propositions complémentaires pour éviter de réunir une nouvelle fois le Conseil Scientifique. Ces compléments seront toutefois soumis au Conseil d'Université en formation restreinte.

Le Président N.MALVACHE demande l'avis du Conseil Scientifique sur le projet d'une convention entre l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et l'Université de Val de Marne - Paris 12 proposée par Monsieur le Professeur ARQUES en vue de développer le secteur Energétique.

Le Conseil Scientifique est unanimement favorable ainsi que Le Président qui rappelle toutefois à l'Assemblée que cette proposition n'est le résultat que d'un refus systématique de coopération de certains Professeurs de l'Université avec Monsieur le Professeur ARQUES ; situation qu'il déplore sincèrement.

Le Président Noël MALVACHE informe le Conseil Scientifique sur les possibilités de dépôt de Brevet par l'Université et en réponse à une question de Monsieur le Professeur FLAMME précise qu'il s'agit de dépôt de brevet dont la recherche provient uniquement des recherches effectuées à l'Université et non avec d'autres organismes ou chercheurs (se référer à la lettre envoyée par le Président aux Directeurs d'équipes de recherche le 26 Janvier 1984 suite au vote du Conseil d'Université du 27 Octobre 1983).

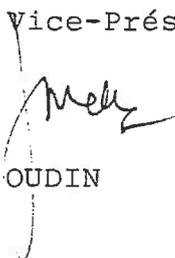
Le Président demande aux membres du Conseil Scientifique de réfléchir à des propositions pouvant s'intégrer dans le cadre de URBA 2 000. IL conseille d'effectuer des fiches de quelques pages seulement qui peuvent ultérieurement être développées. Il informe le Conseil qu'il a reçu actuellement quelques fiches incomplètes concernant les secteurs de

- l'audio-visuel ;
- l'automatique humaine et la productique ;
- l'électronique.

Suite à une question de Monsieur le Vice-Président BOURGOIS, Monsieur MORIAMEZ précise le but de cette opération URBA 2 000.

La séance est levée à 16 H 30.

Le Vice-Président Recherche,


J. OUDIN

Le Président,


N. MALVACHE.